

Fête de la  
première feuille

ARTS DU CIRQUE  
MUSIQUE  
ANIMATIONS  
BUVETTES ET RESTAURATION

# JOURNAL DES HABITANTS

DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (AHCVV)



Fête de la première feuille  
sur la treille  
le samedi 20 mars  
dès 12h et tout l'après-midi

Numéro 91 - printemps 2004 - Paraît 4 fois par an

Editeur responsable: J.D. LORMAND

tirage 6000 exemplaires - AHCVV: CP 3029 1211 GENEVE 3 - Internet: www.ahcvv.ch  
ont participé à ce numéro J.D. Lormand, (jdl) N. Magnenat-Fuchs, (nmf),  
M-F Spielmann (mfs), J. Spielmann (js) Isabel Nerny (in)

## Proximité

## EDITORIAL

Comme vous le savez le poste de gendarmerie du Bourg-de-Four devrait être réduit, dès la mi-mars, à sa plus simple expression.

Devant des rumeurs persistantes, les présidents de quatre associations d'habitants et de commerçants du centre-ville, se sont réunis, en début d'année pour que les responsables du poste du Bourg-de-Four leur disent ce qui était réellement en train de se tramer.

Les rumeurs se sont malheureusement avérées réalités.

La décision de lancer une pétition a été prise à la suite de cette réunion. La «fermeture» du poste de police du Bourg-de-Four nous inquiète pour deux raisons principales:

- un service très réduit en semaine et l'absence de gendarmes au Bourg-de-Four la nuit, le week-end et les jours fériés ne peuvent qu'être associé à une augmentation de l'insécurité et du sentiment d'insécurité dans notre quartier,

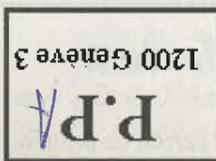
- la réduction drastique des effectifs du Bourg-de-Four (de 36 à 7 !),

comme la fermeture du poste de la Palanerie et la «probable» fermeture d'autres postes sont des signes inquiétants de l'orientation prise actuellement par le DJPS: La tendance vers la substitution de la police de proximité par une police d'intervention.

La police de proximité, incarnée par les policiers de quartier, est avant tout une police préventive, dissuasive, qui cherche à trouver des réponses sociales avant de recourir à l'arsenal que lui offre la loi.

La police d'intervention (dont la nécessité n'est par ailleurs nullement contestée) est une police qui «intervient» lorsqu'un problème surgit, elle est par nature plus répressive que dissuasive et préventive. Elle est plus palliative que curative.

Le DJPS nous dit manquer d'effectif pour assurer la totalité de son mandat et, pour cette raison, doit faire des choix. C'est son devoir de combler cette lacune et de pourvoir le Canton de Genève des gendarmes que lui autorise la loi sur la police.



Andrienne SOUTTER  
4, rue St-Victor  
1206 GENEVE

Annexer les rectifications d'adresse selon A.1, no 552

## fête

de la première feuille  
samedi 20 mars dès 12 heures  
PROMENADE DE LA TREILLE

11h 30 cortège en musique  
avec les enfants du quartier

promenade St-Antoine, Chaudronniers, Bourg-de-Four, Fontaine,  
Rues-Basses, Cité, Grand-Rue, Treille (Canons en cas de pluie)

12 heures Discours de Madame le Sautier  
dès 12h15 et tout l'après-midi:

spectacle avec les enfants de l'atelier  
des ARTS DU CIRQUE

musique avec le groupe

**DOLORES ET LES VENTILATEURS**

animation déambulatoire avec  
**LES TROIS POINTS DE SUSPENSION**  
(des échassiers très insolites)

ainsi que  
**Buvette et restauration**

**TENTE D'ANIMATION POUR LES PETITS**  
grands jeux, bricolages, stands de maquillage et de fripperies

Organisation: MQ Chausse-Coq avec la participation  
des écoles: Ferdinand-Hodler et la Maison des Petits,  
des associations: la Madeleine, la Ludothèque,  
Restaurants Scolaires, l'APECV et l'AHCVV.  
Renseignements. 022 311 00 61

Ce nouvel épisode, dont notre quartier est le théâtre, soulève un problème plus global: la lente dissolution du tissu social traditionnel et des liens sociaux qu'il favorisait.

C'est un peu la perte de la notion de proximité:

- les petits commerces de première nécessité disparaissent de nos centres-villes et nous sommes contraints d'avoir recours aux grandes surfaces périphériques et impersonnelles notamment pour nos achats alimentaires.

- les concierges, acteurs sociaux privilégiés, sont remplacés graduellement par des sociétés de nettoyage anonymes.

- les bureaux de vote, souvent le théâtre de débats de société, sont remplacés par l'économique envoi postal.

- les déplacements «doux» sont mis à mal par le tout à la voiture, aux scooters et l'augmentation des tarifs des TPG

- l'usage d'INTERNET pour toute une série de services, ponctués jusqu'à là par les contacts sociaux, est de plus en plus courant.

- les bistrot de quartier sont remplacés par des pubs bruyants et ouverts seulement le soir et la nuit.

- sandwicheries et restaurants pour fonctionnaires et touristes prennent de plus en plus la place des restaurants de quartier.

- la poste ....et notre poste de police maintenant.....

Toutes ces évolutions, dont la plupart ne sont pas dénuées d'avantages, mettent à mal nos relations sociales traditionnelles. Elles transforment la vie dans nos centres urbains. Elles sont génératrices d'isolement, d'indifférence, d'intolérance...

Elles devraient être jugées à l'échelle de la qualité de la vie et quand cela est encore possible donner lieu à une réflexion collective, voire une contestation de la part des habitants.

L'AHCVV essaie d'y contribuer.

jdl

site internet  
[www.ahcvv.ch](http://www.ahcvv.ch)

E-mail  
[ahcvv@ahcvv.ch](mailto:ahcvv@ahcvv.ch)

## LU DOTHEQUE Vieille-Ville et environs

Ecole Ferdinand Hodler  
4, bd Jaques Dalcroze  
1204 GENEVE  
Tél. Fax 022.310.19.08  
ludovieilleville.ge@infomaniak.ch

«La ludothèque de la Vieille Ville» est située juste au dessus du Rond-Point de Rive, le dos au pied du collège Calvin, nos fenêtres donnant sur la cour de l'école.

Tous nos membres fondateurs, un groupe de parents qui habitaient la Vieille Ville en 1983, se sont enthousiasmés de la proposition du Conseiller Municipal Monsieur Roman Juon de créer une ludothèque dans les locaux de l'école Ferdinand-Hodler qui venait d'être sauvée de la démolition. Pour cette équipe de bénévoles, c'était le sursaut d'un quartier plein de charme qui avait perdu plus de la moitié de ses habitants en 10 ans et qui ne voulait pas mourir.

Notre ludothèque a donc presque 20 ans, c'est une petite ludothèque; 115 mètres carrés d'un seul tenant avec une mezzanine où sont installées des consoles de jeux, un baby foot et un billard.

Plus de 800 jeux de sociétés, des jeux d'adresse, des jeux sportifs, des jeux pour les tous petits sont à louer pour une modique cotisation annuelle mais on peut aussi jouer sur place et notre équipe de

ludothécaires se fera un plaisir de jouer avec vous et de vous conseiller. Elle accueille aussi avec joie toutes les bonnes volontés et les coups de mains pour encadrer tout ce petit monde.

Nos heures d'ouverture tout public:

**mardi 15 heures / 18 heures**  
**mercredi 9 heures 30 / 11 h 30**

Une fois par mois nous avons une matinée bricolage, les thèmes sont choisis en fonction des saisons et des événements particuliers.

**Mercredi 31 mars 2004**

**Pâques**

**Mercredi 5 mai 2004**

**Fête des Mères**

**Mercredi 26 mai 2004**

**Cadres**

**Mercredi 9 juin 2004**

**Loto**

Les autres jours sont réservés à diverses associations. Alors tenté? Nous nous réjouissons de vous recevoir prochainement!

l'équipe de la ludothèque de la Vieille Ville

Marianne Dubois

## Les obsédés du sécateur

Les obsédés du sécateur ont de nouveau sévi en Vieille-Ville

Après les arbres et arbustes mutilés, il y a deux ans, à la descente de la Treille - coté St Léger, c'est maintenant la Place du Perron qui a subi le même sort pour la deuxième fois! A la rampe de la Treille, il ne reste plus que les troncs nus et plus une seule branche de ces grands buis et houx magnifiques qui surplombaient cette rampe!

Quand on sait que ces arbres là poussent très lentement, c'en est fini pour des années! Par contre, deux tilleuls complètement desséchés depuis deux ans place St Pierre et place de la Madeleine se sont écroulés en plein jour! Heureusement personne ne se trouvait à proximité, comme d'ailleurs lors de la chute subite de l'acacia

Place du Perron ce printemps même!

Bizarrement, au même endroit, quelques arbres et autres buissons à moitié pourris restent intacts!

Alors, une dernière fois je demande qui fait quoi? Qui dirige le personnel aux Espaces Verts?

Les arbres, les plantes et toute verdure, c'est aussi notre équilibre et notre patrimoine. Je fais donc appel à nos habitants d'être vigilants et observateurs et plus on fera barrage à certaines aberrations, plus nous serons efficaces et espérons-le écoutez.

Si vous constatez tout abattage ou massacre de verdure, prenez contact avec nous et intervenons ensemble.

in



**INDIA ET LILI**

le 22 janvier 2004

15, place du Bourg-de-Four

**VERA, ELISABETH**

le 7 février 2004

25, rue de la Croix-d'Or

**ALEXANDRE**

le 11 février 2004

1, rue du Tir

## Journées mondiale de la santé 2004 Sécurité routière 7 avril 2004

**Organisé par:**

**L'Organisation mondiale de la santé**

**Le Département de l'action sociale et de la santé**

**La Direction générale de la santé**

**Le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de**

**Pour toute information**

E-mail : vera.sandoval@etat.ge.ch

Direction générale de la santé

24 av. Beau-Séjour

1206 Genève

Fax : 022 839.98.50

Tél : 022 839.98.43

## Croissants et pain le dimanche

**La disparition provisoire (nous l'espérons!) de la boulangerie Péclard au Bourg-de-Four nous a amené à enquêter sur les possibilités de trouver le dimanche, dans notre quartier, des croissants et du pain. Sauf erreur, trois établissements offrent de la boulange le dimanche sur "notre territoire". De toute évidence ce pain n'est pas produit au Centre Ville. Nous avons dépassé les limites du quartier pour trouver, parfois, du pain plus artisanal**

**Nous vous faisons part de la liste des boulangeries, tea-rooms, dépôts de pain rencontrés. Cette liste comprend nom de l'établissement, nom du gérant, adresse, numéro de téléphone et horaire.**

**Trois croix (\*\*\*) indiquent que l'établissement est ouvert le dimanche.**

**Les grandes surfaces et les sandwicheries qui vendent également du pain en semaine n'ont pas été prises en considération. Bonne lecture et... bon appétit.**

### Boulangeries Quartier Centre Ville et Vieille-Ville

**Raymond Noizat**, 5 rue Saint Léger, 1205

Genève, tel : 022 329 56 09

Lu-ve 7:00-12:30 13:30-19:00

Fermé : Samedi-dimanche

**André Gaillard**, 3 rue du Mont de Sion 1204

Genève, tel : 022 346 48 44

Lu-ve 6:30-19:00

Fermé : Samedi-dimanche

**Pouilly Tradition SA, Four de Bourg**,

1 rue Etienne Dumont 022 310 45 14

me-ve 6:30-19:00

sa 8:00-17:00

fermé dimanche

**René Péclard**, 16, Bourg-de-Four 1204

Genève, tel : 022 310 46 92

fermé provisoirement

**Jardin D'Eden SA**, 26 Grand Rue,

tel : 022 310 37 35

Boulangerie : Lu-ve 7:00-18:45,

Sa: 9:00-17:00

Fermé : Dimanche

\*\*\* Tea Room : Lu-ve 7:00-20:30

Sa-Di: 9:00-22:00

**Pouilly, Four de l'Uni**, 8 rue du Conseil-Général

tel : 022 320 53 87.

m-ve 6:30-19:00

Fermé : samedi et Dimanche

**Albert Pougner SA**, 5 Rue de la Confédération,

tel : 022 310 37 52/12 Passage

Malbuisson, tel : 022 311 51 72

Lu-ve 6:30-19:00 Sa: 6:45-13:00

Fermé : Dimanche

**Pouilly, Snack Paillasse**,

8 Rue de la Confédération,

Fermé : Dimanche

**La Maison du Gâteau PA SA**, 8 rue de la

Confédération, tel : 022 311 42 39

lu-ve 8:00-19:00

sa 6:00-16:00

fermé dimanche

**Pouilly, Globus Croissanteria**, 50 rue du

Rhône - rue du Marché, tel : 022 310 40 29

Fermé : Dimanche

**Pouilly, Madeleine**, 13 rue de la Madeleine,

tel : 022 311 84 04

Fermé : Dimanche

**Pain Quotidien**, Quentin Stoffels, 21 bd

Helvétique, tel : 022 736 36 90

Lu-sa 7:00-18:00

Mardi pas de vente

\*\*\* Dimanche : 8:00-18:00

**Rosset / Pouilly**, 28 Bd Helvétique/ 18 Cours

de Rive, tel : 022 735 31 61

Lu-sa 6:00-19:00

Fermé : Dimanche

**Pouilly Rive, Paillasse Show Snack**, 19 cours

de Rive, tel : 022 786 00 83

\*\*\* Lu-ve : 6:00-24:00, Di: 9:00-19:00

**Ruckstuhl Jean-Charles**, 29 bd Hevétique,

tel : 022 736 59 67

lu-ve 7:30-19:00

sa 6:00-16:00

fermé dimanche

### Boulangeries à Proximité

**Des Tranchée, Braga Sàrl**,

54 bd des Tranchée, Lu-ve 6:00-19:00

Fermé: Samedi-dimanche

**Mage C** (succ. H Hochwahr), 52 route de

Malagnou, tel : 022 736 44 40

\*\*\*

**Bernard Goutté**, 51 rue de Florissant 51, tel :

\*\*\* Lu-ve 6:30-19:00, Sa-Di 7:00-18:00

Fermé : Mercredi

**Athénée, Morawitz Hubert**, 37 rue de l'Athénée,

tel : 022 346 18 25

\*\*\*

**L'Epi doré, Jean Francisco**, 3 avenue Henri-

Dunant, tel : 022 329 76 59

\*\*\* ma-di : 6:00-19:00

Fermé : Lundi

**Pouilly Tradition SA, Mail**, 4 av. Du Mail/

angle Vieux Billard, tel : 022 328 01 69

lu 6:00-14:00

\*\*\* ma-di: 6:00-18:00

**Croissant Doré Eker Ali**, 4 Place du Cirque,

tel : 022 329 48 55

**Pain Quotidien, Charles Christophe**, 34 Bd

George Favon, tel : 022 781 81 90

Lu-sa 7:00-18:00

\*\*\* Dimanche 8:00-18:00

**Pouilly Boutique**, 18, bd George Favon, tel :

022 329 94 90

**Le Petit-Prince de Coutance, Gilles**

**Desplanches**, 14 rue de Coutance, tel : 022 732

48 22

lu-ve 7:30-19:00

sa 6:00-16:00

fermé dimanche

**Chez Boubou Leyvraz Patrick** 28, rue Jean-

Violette tel: 022 320 60 38

lu-ve 7:00-19:00

dimanche 7:30-18:00

fermé samedi

**Jordan Marius**, 10, rue des Eaux Vives, tel :

022 736 89 80

Fermé

**Devesa Kornan Hidir**, 79 rue des Eaux Vives,

tel : 022 736 34 70

**Pouilly Aimé**, 72 rue des Eaux Vives,

tel : 022 736 70 78

\*\*\* Lu-ve 6:00-19:00, Sa-di 6:00-19:00

Fermé mercredi

**Martins**, 15 rue du Nant, tel : 022 735 23 42

**Berger Roland**, 6 Pictet de Rochemont, tel :

022 736 28 85

\*\*\* Lu-ve : 4:00-14:30, Di : 4:00-6:00

Fermé : Samedi

**Les Délices de Genève, Sàrl Ozkul Ayda**, 25

rue de la Terrassière, tel : 022 735 75 21

\*\*\* Di

**Berger Roland**, 8c av. De Champel, tel : 022

346 33 16

**Pouilly, Petit Champel**, 57 av de Champel, tel :

022 346 43 43

**Gremion Jean-Claude**, 6 bd du Pont-d'Arve,

tel : 022 320 52 72

Vous pouvez retrouver ces informations

sur le site webb de l'AHCVV:

www.ahcvv.ch, sous la rubrique CVD:

Centre Ville Débrouille.

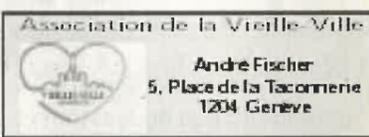
Cette rubrique cherche à donner des informations pratiques relatives à notre quartier.

Cette liste est une liste des lieux où il est possible de trouver des croissants et du pain le dimanche. Elle ne dit rien sur la qualité des produits et la manière dont ils sont produits.

Pour remédier à cette lacune nous nous proposons de revenir dans notre prochain journal sur la qualité des boulangeries du Centre Ville et de la Vieille Ville

## Pour le maintien de la police de proximité et des îlotiers au poste du Bourg-de-Four

La pétition a été déposée au Grand Conseil et au Conseil Municipal de la Ville de Genève, avec plus 1100 signatures récoltées en quelques jours! par les quatre associations d'habitants unies dans l'action!



Association des Habitants des Zones Piétonnes et des rues Résidentielles de la Vieille-Ville

### Pétition

au Grand Conseil et au Conseil Municipal

#### La population défend sa police

Des le 15 mars 2004, le poste de police du Bourg-de-Four ne sera plus en mesure de garantir la sécurité du quartier. Disposant actuellement de 36 agents, le poste de police du Bourg-de-Four ne disposera alors que de 7 agents. Cette décision est justifiée par la réouverture d'un poste de police à la gare Cornavin!

Cela signifie:

- Que durant les jours de la semaine, le poste assurera un service minimum et ne sera plus en mesure de répondre aux demandes de la population.
- Que la nuit, les fins de semaines et les jours fériés (période de grande affluence en Vieille-Ville) le poste sera fermé. Un probable déplacement de la criminalité et notamment du trafic de drogue en Vieille-Ville.
- Que le relais devrait être assuré, durant ces plages horaires, par les postes de police de Rivet et de Carouge sans qu'une augmentation d'effectifs ne leur soit proposée. Ces postes, qui couvrent une grande partie du canton de Genève, sont d'ailleurs déjà saturés.
- Une disparition progressive de la police de proximité au profit d'une police d'intervention.

Pour ces raisons les signataires de cette pétition demandent :

1. - Le maintien de l'effectif actuel du poste de police du Bourg-de-Four.
2. - L'ouverture d'un débat sur le système policier souhaité par les citoyens.

### Une opération éclair!

Cette pétition a été déposée le jeudi 12 février 2004 au service du Grand Conseil et au Conseil municipal de la Ville de Genève. La récolte des signatures a été brève car le temps presse, c'est le 15 mars déjà que la hiérarchie de la police a décidé de réduire les effectifs et le rôle des postes de police de quartiers et ce, en dépit de toutes les promesses faites.

Relevons que pour la première fois les quatre associations concernées ont unis leurs forces pour cette action: soit: L'AHCVV, l'association des intérêts de Champel, l'association de la Vieille-Ville et l'association des habitants des zones piétonnes et des rues résidentielles de la Vieille-Ville. Soulignons que le président de l'une des associations M. Fischer a été particulièrement actif pour la récolte des signatures.

Selon les déclarations faites aux médias par le chef de la police après le dépôt l'ouverture du poste de police de Cornavin qui rendrait nécessaire ce transfert de personnel.

La police s'est en effet rendu compte qu'il y a plus de 20 millions de personnes par année qui passent à la gare.

Pourquoi alors avoir fermé le poste de police et le pôle-shop de la gare il y a moins de deux ans!

Pourquoi suspendre aussi les activités de police de proximité d'autres postes de

gendarmeries comme celui d'Onex par exemple?

En fait c'est tout le rôle de la police qui est remis en cause par ces décisions de fermeture des postes de police de quartier. Le rôle de police de proximité, d'îlotiers avec une présence active et en étroite harmonie avec la population des quartiers. Le choix est fait chez les stratèges de la police de transformer cette police conviviale en groupes d'intervention mobiles style CRS dont la mission serait d'assurer l'ordre par des interventions musclées.

Mais quid alors des demandes de la population des quartiers?

Quid des plus de 3000 interventions annuelles faites en réponse à des appels d'habitants du quartier au poste du Bourg-de-Four?

Notre choix c'est aussi un choix de société, nous faisons résolument le choix de la convivialité, de la présence et des relations humaines contre l'anonymat et la violence. Nous ne voulons pas de rambos qui rétablissent l'ordre mais la présence de gendarmes qui avec la population assurent la sécurité et la tranquillité de nos quartiers.

Pour cela il faut des postes de police de quartier et ouvert 24h sur 24.

Il est encore temps de changer le cours des choses. js

### Le coin des "ronchonners"

Qu'est-ce qui vous agace, vous fait bondir? Amis "ronchonners", ce coin vous est réservé!

Si vous avez de la peine à déverser vos humeurs par écrit, contactez-moi, on le fera ensemble.

Allez, osez! Je suis sûre que vous allez faire rire plus d'un qui se reconnaîtra et... boule de neige, les autres suivront!

A bientôt! Tel: 311.88.29

### Nos amis les animaux

Qui a chat, chien, lapin, oiseau et chaque année ne sait pas comment partir tranquille en vacances? Voire ce même problème lors d'une hospitalisation? Les refuges et les pensions sont souvent surchargés en ces périodes, été comme hiver.

Alors créons ensemble un réseau de dépannage dans notre quartier. Contactez-moi par écrit et trouvons ensemble une solution. N'oubliez pas que votre animal souffrira moins de votre absence s'il reste dans ses meubles!

Isabel Nerny  
19 Rue du Perron 1204 Genève.

## LES NUITS SANS LUNE

1er mars -28 mars 2004

Véronique Olmi  
création en Suisse

Mise en scène  
Stéphane Guex-Pierre  
Scénographie  
Xavier Hool  
Lumière  
Danielle Milovic  
Costumes  
Marie Barone

Jeu  
Khany Hamdaoui  
Jef Saintmartin  
Frank Semelet

Production  
Théâtre Le Poche Genève

Véronique Olmi vit à Arles. Dramaturge française d'une quarantaine d'années, elle est déjà l'auteure d'une dizaine de pièces. Notamment *Chaos debout*, *Le Passage*, *Point à la ligne*, *La Jouissance du scorpion*, *Le jardin des apparences*, *Mathilde*.



*Dans l'infirmierie d'une maison d'arrêt pour hommes, une infirmière essaie de communiquer avec un jeune détenu qui se taillade régulièrement les veines et à qui elle refait les pansements. La langue est concrète, d'aujourd'hui, portée par un souffle poétique et charnel, notamment lorsqu'elle fait parler son antihéros: petit truand, minable et magnifique à la fois, essayant de résister comme il peut à l'amenuisement de l'univers carcéral.*



## L'Orchestre de la Madeleine de Genève

Après une interruption de quelques années, l'orchestre renaît en 1976 sous son nom actuel d'Orchestre de la Madeleine. Son répertoire va de la musique baroque à celle du XXe siècle en passant par des œuvres de Bach, Mozart, Haendel ou Haydn, données notamment à la Cathédrale de Genève. Dans sa formation symphonique, il réunit quelque cinquante musiciens.

Comptant parmi ses membres des instrumentistes de toutes nationalités et d'horizons professionnels différents, unis par la passion de la musique et l'amitié, ils'adjoint, pour certains premiers pupitres et selon les œuvres exécutées, l'appui de musiciens professionnels.



Cette formation dynamique exerce une activité régulière à Genève et dans ses environs.



ORCHESTRE DE LA MADELEINE

Ouvert au monde et aux contacts, l'Orchestre de la Madeleine s'est aussi produit hors de nos frontières, notamment au Portugal en 1985 et en Chine en 1996.

ORCHESTRE DE LA MADELEINE

CP. 1823 - 1211 GENEVE

André-Marc HUWILER Président

1, rue Micheli-du-Crest

1295 Genève

Fondée en 1980, l'AHCVV a pour but de défendre la qualité de la vie. Nous intervenons dans les domaines de l'habitat, de la circulation, de l'environnement urbain et de l'animation culturelle. De plus, tout membre cotisant de l'AHCVV profite des services de l'ASLOCA.

Si vous voulez nous aider à défendre les intérêts des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville, merci de remplir ce bulletin d'adhésion.

### BULLETIN D'ADHESION

#### JE DESIRE DEVENIR MEMBRE DE L'AHCVV

cotisation 2004: individuel Fr. 30.-- Famille: Fr. 40.-- apprentis, étudiant: Fr. 10.--)

NOM: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

Bulletin à renvoyer à l'AHCVV - case postale 3029 1211 Genève 3

## Pétition

Parmi les armes dont dispose le citoyen figure la «pétition» (voir encadré).

Plusieurs pétitions ont ainsi été lancées ces dernières années par les habitants et les usagers du centre-ville. Nous aimerions vous parler de trois d'entre elles et des résultats qu'elles ont générés.

- la pétition «Péclard» qui a recueilli en 2002 plus de 3'100 signatures et qui avait pour objectif le maintien d'une boulangerie artisanale au Bourg-de-Four.

- la pétition contre le bruit en Vieille-Ville remise aux autorités en décembre 2003,

- et la dernière en date, la pétition «la population défend sa police».

Trois sujets distincts pour une même préoccupation, le maintien de la convivialité au centre-ville. Le maintien de la qualité de la vie, de la qualité de la ville.

### Pétition Péclard

Elle a été adressée au conseil municipal et suivit par une audition des intéressés à la commission des pétitions du municipal. Les recommandations de cette commission ont été sans équivoque. Depuis, les autorités n'ont pas fait grand-chose.

Avec deux autres associations du quartier, l'AVV et AH-ZPRR-VV, l'AHCVV a pris contact avec le nouveau propriétaire

de l'immeuble 16 Bourg-de-Four. Plusieurs réunions ont eu lieu depuis. La dernière réunion, début février, s'est tenue en présence de M. Péclard.

Il existe une volonté affirmée du nouveau propriétaire de la boulangerie de maintenir dans l'immeuble du Bourg-de-Four une boulangerie artisanale. M. Péclard pourrait être un élément déterminant pour la survie de cette boulangerie. Nous espérons qu'il aura, à la fin des travaux de restauration actuellement en cours, l'énergie de participer au redémarrage de ce commerce de proximité indispensable.

### Pétition

#### contre les nuisances sonores

Certains habitants de la Vieille-Ville, après avoir essayé de trouver des solutions de «proximité» aux problèmes du bruit dans le centre-ville, ont finalement décidé de lancer une pétition. Les pétitionnaires ont contacté l'AHCVV pour que nous les orientions dans leurs démarches. Nous avons organisé une réunion d'information avec l'îlotier du poste de gendarmerie du Bourg-de-Four et donné les noms des personnes auxquelles la pétition devait être adressée.

Les pétitionnaires ont été auditionnés par la commission des pétitions du Grand Conseil et le seront par celle du Conseil municipal le mardi 15 mars.

jdl

## La loi sur le droit Pétition

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève, vu l'article 11 de la constitution de la République et canton de Genève, du 21 mai 1847, décrète ce qui suit :

### Art. 1 Principe

Une pétition est un écrit qualifié comme tel par lequel une personne formule librement une plainte, une demande ou un voeu à l'intention de l'autorité cantonale ou communale de son choix

### Art. 2 Forme de la pétition

Toute pétition doit être signée par son ou ses auteurs avec indication de leur lieu de domicile.

### Art. 3 Etude de la pétition

1 L'autorité qui reçoit une pétition l'étudie et peut procéder, dans les limites de ses compétences, aux auditions et demandes de renseignements nécessaires.

2 L'autorité peut conseiller au pétitionnaire de s'adresser à une autre autorité pour raison de compétence en la matière.

3 Les autorités ainsi que leurs services doivent apporter leur collaboration à l'étude d'une pétition, dans les limites de la loi.

### Art. 4 Conclusions

1 Après examen de la pétition, l'autorité doit, soit :

a) donner suite à la pétition dans les limites de ses compétences;

b) la renvoyer à l'autorité compétente en la matière;

c) la classer.

2 Ses conclusions sont précisées dans un rapport.

3 L'autorité peut différer la publication de son rapport lorsque l'objet de la pétition est le même que celui porté devant les tribunaux

### Art. 5 Rapport

1 L'autorité communique son rapport au pétitionnaire ou à son représentant.

2 Elle en donne connaissance aux personnes qui justifient d'un intérêt légitime pour l'objet de la pétition.

### Art. 6 Communication des signatures

L'autorité ne doit pas communiquer à des tiers, même intéressés, les signatures apposées sur une pétition.

### Art. 7(1) Pétitions adressées au Grand Conseil

Pour le surplus, la procédure d'examen des pétitions adressées au Grand Conseil est régie par la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985.

## Le coin de l'agenda

Retenez les dates suivantes:

20 mars	2004	12h00	1ère feuille Treille MQCC
25 mars	2004	20h30	maison de quartier Chausse-Coq 4-6
assemblée générale de la fédération d'associations de défense contre les nuisances sonores. les incivilités et pour la qualité de vie en général			
1 avril	2004	20h30	comité AHCVV
6 mai	2004	20h30	comité AHCVV
3 juin	2004	20h30	comité AHCVV
11 juin	2004	20h30	ma boule Saint Antoine
1 juillet	2004	20h30	comité AHCVV

Rappel: le comité de l'AHCVV a lieu, chaque premier jeudi du mois à 20h30 MQCC

## La Madeleine des Enfants

Cette année, la Madeleine des Enfants résonne de toutes parts. Les activités de l'Éveil culturel sont placées sous le signe de la musique ; concerts, expositions musicales et ateliers musicaux se succèdent.

L'automne dernier nous avons eu le privilège d'accueillir « Alice au pays des oreilles », exposition interactive conçue par Etienne Favre, composée d'instruments géants de tous genres. Ce fut une véritable aventure musicale à laquelle enfants et adultes ont participé avec grand plaisir. Moments magiques à la fois faits de pures explorations sonores et d'écoute attentive. Nos objectifs furent atteints, puisque nous voulions donner aux enfants la possibilité d'expérimenter les instruments géants et dans le même temps les sensibiliser à l'écoute des sons.

Le mois de décembre fut ponctué de ses fidèles Animadeleines. Il y eut d'abord un atelier de bricolage puis un concert de Noël au Temple de La Madeleine par le groupe de jeunes musiciens de l'Espace Musical. Moment magique et émouvant ! Ce fut impressionnant de voir ces tout jeunes enfants (2ans et plus) écouter attentivement la musique classique jouée par des plus grands.

Les Animadeleines se sont terminées en beauté avec la fête de l'Escalade pour les petits. Spectacles et manifestations se sont succédés tout au long du week-end ; ce fut féérique. Un grand merci à la MQ du Chausse Coq et aux commerçants du quartier pour leur aide efficace.

Et maintenant, voilà dans les grandes lignes le programme pour ces prochains mois.

Pour continuer le cycle des activités consacrées à l'éveil musical, nous avons le plaisir de vous annoncer notre nouvelle exposition interactive pour des enfants de 2 à 5 ans qui s'intitule :

### «LES ILES SONORES», du 1er mars au 26 avril.

Conçue comme la précédente par Etienne Favre, elle procède d'un concept totalement différent dans son approche de l'appréhension des sons. La mise en espace, avec des zones rondes bien délimitées sur lesquelles on dispose de nombreux objets sonores, permet toute fantaisie dans la création de contes ou d'am-

biances musicales.

### Séances publiques :

sam-dim 10h30/14h30/15h45,  
mer 14h30/15h45,  
vacances scolaires, sur réservation au  
022 810 18 90.

La Madeleine des Enfants sera également présente

### le 20 mars

à la fête de la première feuille.

### Du 8 au 15 mai,

diverses manifestations autour du livre dont une exposition créée par les Institutions de la petite enfance de la Ville de Genève sur le thème « Géant ».

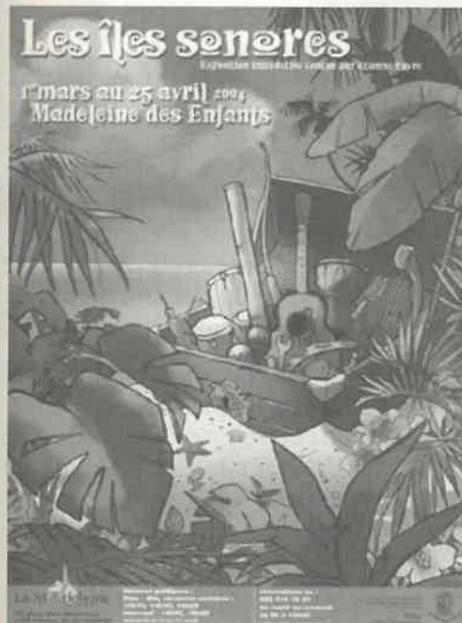
### Le 15 mai,

journee officielle du Livre et de la petite enfance, spectacles, théâtre, montres d'images, contes, contes musicaux, animations et goûter.

### Le 18 juin,

en préambule à la fête de la musique, l'éveil culturel organise un concert de musiques de nos régions, avec le groupe « Triangle des Alpes », pour permettre aux enfants de découvrir des instruments tels que : vielle à roue, cor des Alpes, percussions artisanales, flûtiaux, etc....

Séance publique à 16h.



A noter également que la Madeleine des Enfants dispose d'une **Halte Garderie** qui prend en charge les enfants âgés de 18 mois à 5 ans, sans réservation, jusqu'à concurrence de 3h par jour et au maximum 3 fois par semaine et ceci de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi. Accueil et renseignements au rez supérieur.

Il reste encore quelques places au **Jardin d'Enfants** pour des enfants de 2 à 4 ans matins et après-midi. Horaires : de 8h30 à 12h. et de 14h à 17h30.

Inscriptions au BIPE dès maintenant  
**pour la rentrée de septembre**  
**BIPE**

Rue du Cendrier 8 - 1201 Genève  
tél : 022 321 22 23  
Accueil de 13h00 à 18h00

**La Madeleine des enfants**  
vous souhaite  
le plus doux des printemps